



**PRÉSIDENTE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

**DÉCLARATION COMMUNE  
6<sup>E</sup> SOMMET DE LA GRANDE RÉGION**

**MONDORF-LES-BAINS, 12 NOVEMBRE 2001**

## I PRINCIPES POLITIQUES

Les Participants au Sommet :

Le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg

Le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat

Le Ministre-Président du Land de Sarre

Le Ministre-Président de la Communauté Wallonie-Bruxelles

Le Ministre-Président de la Région wallonne

Le Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique

Le Président du Conseil régional de Lorraine

Le Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle

Le Président du Conseil général de la Moselle,

réunis à Mondorf-les-Bains, le 12 novembre 2001 en 6<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région, en présence du Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle qui témoigne ainsi de l'intérêt porté par la République française à la coopération transfrontalière,

répondant ainsi à l'invitation du Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg

adoptent la Déclaration suivante.

Lors du 1<sup>er</sup> Sommet de la Grande Région tenu le 20 septembre 1995 à Mondorf-les-Bains, les Participants au Sommet ont retenu dans la déclaration commune *"qu'un sentiment d'appartenance commune s'est développé au sein des populations de la Grande Région européenne, qui trouve son expression quotidienne dans un grand nombre de décisions et de projets transfrontaliers"*. Convaincus que la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région était déjà et pourrait encore être davantage *"... une région modèle en Europe..."*, les dirigeants politiques ont mutuellement convenus *"... d'optimiser et de renforcer ce rôle de précurseur d'une Europe unifiée"*.

Six années plus tard, le 6<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région se tient à nouveau à Mondorf-les-Bains. Il permet de tirer un bilan intermédiaire de la coopération transfrontalière.

Depuis 1995, les Participants aux Sommets de la Grande Région ont uni leurs forces dans la poursuite de la consolidation de leur coopération en traitant un vaste ensemble de thèmes dans les domaines économique, social, touristique, culturel, dans des questions de l'aménagement, du développement durable et de l'environnement ainsi que dans le domaine des transports et des communications. Après avoir passé en revue les impulsions qui ont émané des cinq Sommets précédents ainsi que les réalisations concrètes qui s'en sont suivies, les Participants se réjouissent de constater que la Grande Région s'est développée en une véritable région modèle dans une Europe en passe de s'élargir et dont le processus d'intégration et d'approfondissement se poursuit notamment à quelques semaines de l'introduction physique de l'euro. Les Participants expriment leur entière confiance dans cette monnaie unique qui constituera un avantage important pour les citoyens de la Grande Région et les acteurs de la coopération transfrontalière.

Dans ce contexte, les Participants au Sommet regrettent qu'actuellement les coûts des virements transfrontaliers entravent les acteurs économiques travaillant au-delà des frontières. Face à cette situation, ils souhaitent que les tarifs des virements dans la zone euro soient les mêmes qu'en cas de virement national.

Grâce aux efforts déployés conjointement, une prise de conscience d'un avenir commun s'est ancrée chez les décideurs, les forces vives et les citoyens de la Grande Région. Cet avenir commun a engendré une étroite interdépendance des différents partenaires. Œuvrer ensemble pour l'amélioration du bien-être social et économique des 11 millions de citoyens de l'espace de coopération constitue un noble objectif qui est aussi poursuivi au niveau de l'Union européenne et qui revêt une signification particulière dans le contexte des appréhensions des citoyens face aux conséquences de la globalisation. Les Participants sont convaincus que la Grande Région saura continuer à affirmer sa propre identité dans une Europe élargie et approfondie, grâce notamment à un mécanisme pragmatique et flexible de coopération qui a fait ses preuves tout au long des dernières années et qui a engendré des réalisations concrètes, visibles et tangibles pour les citoyens.

L'avenir de l'Europe sera également façonné au niveau des régions. Celles-ci prennent une ampleur politique et économique importante. La coopération au sein de la Grande Région est clairement une vision politique d'avenir qu'il faut soutenir ensemble d'autant plus qu'elle s'insère parfaitement dans le cadre du débat sur le futur de l'Europe.

Les Participants au 6<sup>e</sup> Sommet conviennent qu'il s'agit maintenant de consolider les acquis du passé et de poser de nouveaux jalons pour la poursuite de la coopération, notamment en concertation avec le Comité économique et social de la Grande Région.

Le thème central du 6<sup>e</sup> Sommet porte sur *La Promotion d'une culture entrepreneuriale et d'une politique concertée des PME dans la Grande Région.*

Conscient de l'apport des PME à l'économie, à l'emploi et par conséquent au développement économique de la Grande Région, le Sommet accorde une attention tout à fait particulière au développement de l'esprit entrepreneurial auprès de la population de la Grande Région tout âge et tout milieu social confondus. Les Participants rejoignent les travaux entamés lors du Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 souhaitant mettre en place une stratégie globale visant entre autres à accélérer les réformes structurelles pour renforcer la compétitivité et l'innovation et à entretenir les conditions d'une évolution saine de l'économie et des perspectives de croissance favorables. Dans ce contexte, le Sommet appuie les mesures

de soutien au développement d'entreprises novatrices consistant entre autres dans la mise en œuvre d'un programme pluriannuel en faveur de l'entreprise pour 2001-2005 et dans l'élaboration d'une charte européenne pour les PME.

Les statistiques font apparaître une augmentation considérable de l'emploi salarié et une réduction relative du nombre des indépendants. Face à cette situation, le Sommet a souhaité promouvoir l'esprit d'entreprise, la création et la reprise d'entreprise tout en recherchant à obtenir une simplification administrative et une amélioration de l'environnement des PME ainsi qu'une complète ouverture des frontières. Les travaux de la Présidence permettront la mise en place d'une politique commune afin de promouvoir le développement des PME dans la Grande Région.

La lutte contre le chômage, notamment celui des jeunes, revêt une importance capitale pour les Participants au Sommet. Promouvoir la mobilité transfrontalière auprès des jeunes est un des moyens pour lutter contre le chômage. La mise en place du Projet *Culina* en tant qu'action pilote dans le cadre du Programme "*Premier Emploi Interrégional pour Jeune Diplômé*" doit être poursuivie et étendue à d'autres secteurs professionnels.

Afin d'analyser le marché de l'emploi au sein de la Grande Région avec ses forces et ses faiblesses, ses chances et ses risques la mise en place de l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi, en tant que véritable outil d'analyse, est une nécessité qu'il convient de soutenir conjointement.

Soucieux d'un plus grand rapprochement avec les citoyens, le Sommet renforcera la coopération transfrontalière afin de promouvoir une identification accrue des citoyens avec la Grande Région. Il s'agit donc de consolider la politique de communication mise en place et amorcée par la création d'un Portail Internet Grande Région et d'un logo commun, l'ouverture d'un téléphone vert au sein de la Maison de la Grande Région ainsi que la poursuite du Prix de la Grande Région. La manifestation *Grande Région, capitale européenne de la culture* en 2007, est un pas supplémentaire dans l'approfondissement d'un sentiment d'appartenance à un passé, un présent et un avenir communs qu'il s'agira d'étayer dans tous les domaines.

L'amélioration qualitative des infrastructures routières, ferroviaires, fluviales et aéroportuaires de la Grande Région demeure un élément essentiel en vue d'un rapprochement économique, social et culturel des citoyens.

Pleinement conscients de leurs potentialités en ces différentes matières, les partenaires de la Grande Région souhaitent se donner les moyens en vue d'une promotion commune accrue en unissant leurs atouts économiques, sociaux, culturels et touristiques. Avec le soutien des citoyens de la Grande Région, la mise en place de synergies créatrices et innovatrices fera que la Grande Région devienne un pôle économique et social de premier rang au cœur de l'Europe.

## **II BILAN DES TRAVAUX DE LA PRÉSIDENTE LUXEMBOURGEOISE**

### **A Collège des Représentants personnels**

Les Participants au Sommet saluent les initiatives prises par la Présidence du Grand-Duché de Luxembourg dans le respect de la continuité de l'action des Sommets régulièrement tenus depuis 1995. Son programme, basé sur des résolutions prises en commun par les partenaires de la Grande Région à l'occasion du 5<sup>e</sup> Sommet de Liège comme des Sommets précédents et sur l'introduction d'éléments nouveaux, se traduit par des réalisations concrètes qui permettent de progresser dans le processus de la coopération transfrontalière et interrégionale.

#### **1. Budget commun pour la Grande Région**

Conscients que la multiplication d'actions réalisées ou à réaliser dans le cadre de la coopération transfrontalière dans la Grande Région requiert de plus en plus souvent la mobilisation de fonds provenant de tous les partenaires, les Participants au Sommet accueillent favorablement les réflexions sur la possibilité d'un budget commun pour la coopération dépendant du Sommet.

En témoignage de l'engagement et de la solidarité de l'ensemble des composantes, l'existence d'un budget commun affecté à des missions centrales facilite la prise de décision conjointe portant à la fois sur l'exécution de projets et sur leur financement.

Le Sommet prend acte que le principe du financement, à tour de rôle, de l'organisation du Sommet et du fonctionnement du Comité Economique et Social de la Grande Région n'est pas mis en question par le budget commun. Il semble utile et judicieux qu'il revienne à chaque Présidence de définir ses priorités, sa façon d'organiser les travaux et le cadre à donner aux événements clés de sa présidence.

Eu égard à ces considérations et dans le respect des spécificités de chaque partenaire, les Participants au Sommet chargent le Collège des Représentants personnels de pourvoir à la mise en place du budget commun en définissant clairement sa portée, ses modalités de gestion, son volume ainsi que les apports financiers de chacune des composantes.

#### **2. Nouvelle Architecture de la Grande Région**

Dans le but affiché de rendre les travaux de la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région plus efficaces et plus concrets au service des citoyens de son espace, le Sommet décide que :

*a. Renforcement de la coopération.*

*i. Présidence à responsabilité partagée.*

Dans le but affiché de renforcer la participation de chaque partenaire aux travaux globaux de toute présidence, les Participants au Sommet conviennent de travailler désormais selon le principe d'une présidence à responsabilité partagée.

Pendant toute période présidentielle du Sommet d'une durée de 18 mois, la conduite des travaux dans son ensemble, dont fait nécessairement partie le traitement du thème principal, demeure sous la responsabilité du partenaire assumant la présidence. Selon le principe de la responsabilité partagée, toute thématique revêtant un intérêt commun pourra être traitée par un autre partenaire.

#### ii. Conseil Parlementaire Interrégional

Le Sommet exprime le souhait d'une concertation plus développée avec le Conseil Parlementaire Interrégional. Dans ce contexte, le Sommet estime qu'il serait utile d'intégrer pleinement la Communauté germanophone de Belgique au sein du CPI.

#### iii. Coopération au sein du Comité des Régions

Les Participants au Sommet souhaitent que l'ensemble des composantes de la coopération transfrontalière développent une concertation approfondie en amont des décisions au sein du Comité des Régions.

#### iv. Réflexions sur le débat du futur de l'Union européenne

Les Participants au Sommet conviennent de se réunir de manière informelle sous présidence sarroise au cours du printemps de l'année 2002. Cette réunion permettra d'effectuer un échange de vues relatif au développement futur de l'Union européenne et de la répartition des composantes dans le cadre du "processus post-Nice".

### ***b. Harmonisation des périodes présidentielles***

#### i. Présidence du Sommet

Sarre - Lorraine - Luxembourg - Rhénanie-Palatinat - Région wallonne,  
Communauté française de Belgique - Communauté germanophone de Belgique

Les Participants au Sommet confirment la durée de 18 mois pour les Présidences du Sommet et du Comité économique et social de la Grande Région.

Celles-ci débutent

soit le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 30 juin de l'année suivante,  
soit le 1<sup>er</sup> juillet pour se terminer le 31 décembre de l'année suivante.

Cette décision entre en vigueur pour la prochaine Présidence sarroise.

#### ii. Présidence du Conseil Parlementaire Interrégional

Les Participants au Sommet saluent l'accord trouvé avec le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) visant l'harmonisation de la durée des deux présidences. Ainsi, les

présidences du Sommet et du CPI débutent et terminent leur période de manière concomitante.

Cette décision entre en vigueur pour la présidence du CPI à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

iii. Présidence de la Commission Régionale  
Sarre - Lorraine - Luxembourg - Trèves / Palatinat occidental

Les Participants au Sommet prennent acte avec satisfaction de la volonté de la Commission Régionale de s'associer à l'harmonisation des calendriers de périodes présidentielles telle que décidée aux points 1 et 2 précités.

c. *Refonte de l'Accord de 1980*

Les Participants saluent les efforts déployés de concert par la Commission intergouvernementale et la Présidence luxembourgeoise pour refondre l'accord du 16 octobre 1980 conformément au souhait exprimé par le 5<sup>e</sup> Sommet. Ils se réjouissent de l'intégration prochaine de la Région wallonne, de la Communauté Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone de Belgique parmi les partenaires de cet Accord.

3. *La Grande Région, Capitale européenne de la culture 2007*

Les Participants au Sommet se félicitent de la mise en place d'un groupe de travail interrégional chargé de la réalisation de cet événement. Le Sommet, partageant l'avis du Comité économique et social de la Grande Région sur ce thème, relève la portée stratégique et symbolique de cette manifestation qui vise un approfondissement culturel et social à long terme de la coopération entre les composantes.

Ils saluent la volonté des instances luxembourgeoises compétentes d'élaborer un projet global en concertation avec les partenaires de la Grande Région. Dans l'élaboration de ce projet à déposer auprès de la Commission européenne au cours de l'année 2002, le Sommet prône une implication des institutions et milieux culturels ainsi que du monde économique et social issus des autres composantes de la Grande Région.

Cet événement non seulement interrégional mais européen devrait s'inscrire dans un processus dynamique durable impliquant une politique culturelle cohérente entre tous les partenaires de la Grande Région.

4. *Réseau des médiateurs de la Grande Région.*

Les Participants au Sommet saluent l'intention de créer un réseau des médiateurs issus des composantes de la Grande Région. La mise en réseau des médiateurs déjà existants est jugée plus appropriée que la désignation d'un seul et unique médiateur pour la Grande Région, solution préconisée par le 5<sup>e</sup> Sommet. Cette initiative traduit la volonté du Sommet d'offrir aux citoyens de la Grande Région, dans un contexte transfrontalier, la possibilité de mieux formuler des réclamations relatives à des cas de mauvaise administration imputables aux institutions et organes d'une des entités de la Grande Région. Elle concrétise aussi la volonté de créer les conditions d'une société plus participative permettant aux citoyens de mieux exprimer leurs doléances.

Il serait souhaitable que le réseau des médiateurs soit opérationnel dans le courant de l'année 2002. A cette fin, les préparatifs ont été engagés.

#### **5. Téléphone vert (00 800 775 775 00 )**

Le Sommet se réjouit que l'initiative de la précédente Présidence de mettre en service un numéro de « téléphone vert » ait été poursuivie et entérinée sous la Présidence luxembourgeoise. Ce projet s'insère dans le cadre de la politique de communication et d'information souhaitée lors du 5<sup>e</sup> Sommet pour un rapprochement entre les citoyens de l'ensemble des composantes de la coopération transfrontalière et le Sommet, ses initiatives et programmes.

Accessible gratuitement depuis tout l'espace de la coopération, le "téléphone vert" bilingue installé à la Maison de la Grande Région permettra ainsi de répondre aux attentes et demandes des citoyens de la Grande Région.

#### **6. Interregionale Presse Interrégionale, IPI**

Le Sommet se réjouit de l'essor qu'a pris l'IPI depuis son lancement en mai 1995. En tant qu'association indépendante de journalistes professionnels de la Grande Région, l'IPI a contribué de façon significative au renforcement de la coopération transfrontalière entre les journalistes.

La création du site Internet présentant quotidiennement les principaux titres dans la pressebox et mettant à disposition un large éventail de bases de données, la publication hebdomadaire d'un agenda des manifestations interrégionales et d'une lettre interne IPI-News sont autant de preuves parmi d'autres témoignant du dynamisme de l'IPI et de son engagement pour la coopération transfrontalière.

Les Participants s'accordent sur un co-financement par l'ensemble des partenaires pour l'année 2002 et chargent le Collège des Représentants personnels d'examiner les participations ultérieures.

#### **7. Offices statistiques de la Grande Région**

Les Participants au Sommet soulignent l'importance des travaux menés par les Offices statistiques de la Grande Région. Ceux-ci permettent d'acquérir une meilleure connaissance de la réalité économique et sociale de la Grande Région, notamment au vu des travaux de l'OIE.

Les Participants au Sommet conviennent de la nécessité de la poursuite d'une coopération entre les Offices statistiques de la Grande Région.

**B** **Thème principal**  
***"La Promotion d'une culture entrepreneuriale  
et d'une politique des PME concertée dans la Grande Région "***

Les Participants au Sommet saluent les travaux effectués par le Comité d'accompagnement pour le thème principal *"La Promotion d'une culture entrepreneuriale et d'une politique des PME concertée dans la Grande Région "* et par le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR).

Ils prennent ainsi acte du rapport *"Bilan et recommandations"* du Comité d'accompagnement qui reprend en détail les travaux menés ainsi que la résolution du CESGR *"Emploi des jeunes"*.

**1. Le thème principal**

**a Le contexte politique**

Lors du 5<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région tenu le 3 mai 2000 à Liège, les Chefs des Exécutifs sur proposition du Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg avaient décidé que le 6<sup>e</sup> Sommet sous Présidence luxembourgeoise aurait pour thème central *"La promotion d'une culture entrepreneuriale et d'une politique des PME concertée dans la Grande Région"*.

Le Sommet se réjouit qu'en concertation avec tous les partenaires sociaux et professionnels de la Grande Région, la Présidence luxembourgeoise ait établi un inventaire des initiatives régionales et interrégionales en faveur des petites et moyennes entreprises afin de définir conjointement des stratégies communes et propices au démarrage et au développement des PME dans l'espace de la coopération interrégionale.

**b Les défis en matière d'entrepreneuriat**

Les Participants au Sommet relèvent que la Grande Région est confrontée, entre autres, aux quatre défis suivants :

**i. La reprise d'entreprise**

Un nombre important d'entreprises de la Grande Région seront confrontées dans les dix ans à venir à la problématique de la succession. Afin de maintenir la richesse actuelle d'entreprises viables, des mesures spécifiques communes ayant comme objet la recherche de repreneurs potentiels devraient être mises en place.

**ii. L'accès aux fonds propres ou quasi-fonds propres**

L'absence de capitaux propres suffisants constitue souvent un obstacle majeur pour les créateurs et repreneurs potentiels d'entreprises et dissuade en même temps trop souvent la personne la plus motivée à devenir chef d'entreprise indépendant.

Dans l'ensemble on peut se montrer satisfait des instruments mis en place par les autorités de la Grande Région au cours des dernières années. Ces instruments, qui sont en train de faire leur preuve, pourraient être adaptés ou complétés conjointement en fonction des besoins

nouveaux et ce afin de permettre un accès plus facile aux capitaux d'amorçage pour les créateurs d'entreprises.

Toutefois, l'accès aux capitaux ne doit pas être un automatisme ouvrant la porte à toutes formes d'aventures ou d'abus. Chaque projet doit être économiquement viable et ses promoteurs doivent avoir les qualifications professionnelles nécessaires.

### iii. L'ouverture des frontières et la gestion des PME

Il est vrai que la réalisation du Marché Intérieur en 1993 a eu des répercussions positives sur les entreprises en ce qui concerne leurs obligations et les formalités pour prester des services dans les pays limitrophes.

Il faudra cependant maintenir la dynamique en matière d'ouverture des frontières. En y veillant, la gestion des PME sera facilitée : ainsi, le coût moyen des charges administratives devrait encore s'améliorer ce qui se répercutera favorablement sur la compétitivité des entreprises de la Grande Région.

### iv. La gestion des entreprises

Autrefois, il suffisait de disposer d'un solide savoir-faire technique pour gérer son entreprise. Aujourd'hui il est indispensable que ces connaissances soient assorties de compétences supplémentaires en gestion d'entreprise. En plus, le fait que les connaissances évoluent plus vite que le renouvellement des générations, un défi essentiel du développement qualitatif des PME de la Grande Région réside non seulement dans la formation initiale mais également dans la formation tout au long de la vie du chef d'entreprise et de ses salariés.

## **c) La méthodologie adoptée par la présidence luxembourgeoise face à ces défis**

Les Participants au Sommet remercient la Présidence luxembourgeoise pour les travaux engagés par le biais du Comité d'accompagnement et du CESGR.

### i. Le Comité d'accompagnement

Dans le but affiché d'assurer une coordination efficace de l'analyse de ce sujet revêtant une importance capitale pour le développement et le bien-être économique des entités membres de la Grande Région, la Présidence luxembourgeoise a mis en place dès le mois de septembre 2000 un Comité d'accompagnement composé d'experts en la matière nommés par les pouvoirs publics des entités respectives.

### ii. Les groupes de réflexion

Le Comité d'accompagnement a mis en place quatre groupes de réflexion qui à l'issue de leurs réunions ont rédigé pour chaque thème traité lors du forum un document synthétique reprenant l'ensemble des vues exprimées ponctuées par des recommandations concrètes au niveau opérationnel et des recommandations stratégiques à moyen et long terme.

### iii. Une étude sur l'entrepreneuriat dans la Grande Région

L'analyse du sujet ne pouvant se résumer à un échange d'information, la Présidence luxembourgeoise a décidé de commander auprès d'un bureau externe une étude portant sur la promotion de l'esprit d'entreprise et sur la dynamisation des PME dans la Grande Région. Grâce à 50 entrevues effectuées auprès de 50 entrepreneurs désignés par leurs pairs comme étant des entrepreneurs à succès, l'étude a permis de dégager un ensemble de constats et d'enseignements. À partir de ceux-ci, un ensemble de recommandations a été formulé par le bureau externe, recommandations applicables à l'ensemble de la Grande Région.

### iv. Les travaux du CESGR

Le CESGR a intégré le thème central du Sommet à ses réflexions relatives à la lutte contre le chômage des jeunes.

Le CESGR a formulé des recommandations sur le moyen d'agir plus efficacement au niveau de la Grande Région pour :

- stimuler l'émergence d'une culture entrepreneuriale,
- sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprendre voire les inciter à devenir entrepreneur,
- faciliter l'accès des jeunes générations à l'entreprise en leur faisant profiter des opportunités des marchés interrégionaux.

### v. Le forum interrégional "*L'entrepreneuriat dans la Grande Région*"

Par ailleurs, la Présidence luxembourgeoise a organisé le 18 mai 2001 dans le Domaine thermal de Mondorf-les-Bains un forum interrégional sur "*L'entrepreneuriat dans la Grande Région*".

Quatre thèmes ont été traités à l'occasion de cette journée :

- la promotion de l'esprit d'entreprise,
- la création et reprise d'entreprise,
- la simplification administrative et l'amélioration de l'environnement des PME,
- l'ouverture de frontières.

250 personnes du monde des entreprises et des administrations et autres institutions concernées ont assisté au forum. Afin de traiter convenablement ces quatre sujets, le Comité d'accompagnement avait invité des orateurs de qualité du monde académique et professionnel.

### d) Des constats et une volonté politique

En fonction des interventions des orateurs du Forum, des documents de synthèse des quatre groupes de réflexion, de l'étude du bureau externe, des réflexions du Comité économique et social de la Grande Région et des discussions menées au sein du Comité d'accompagnement, les Participants au Sommet sont invités à se concerter davantage sur les trois pistes de réflexion suivantes :

i. La nécessité d'approfondir et d'améliorer les flux d'informations au sein de la Grande Région.

Dans le cadre des travaux du Comité d'accompagnement, force est de constater que dans chacune des entités membres de la Grande Région existent de nombreuses initiatives et mesures mais qu'elles sont peu connues, voire même inconnues dans les autres entités.

Cette lacune pourrait être comblée par la mise en place d'un portail électronique commun "Grande Région" reprenant toutes les actions, initiatives, mesures existantes au sein de la Grande Région. Ainsi, elles pourraient obtenir une visibilité accrue dans les autres entités membres tout comme dans leur région d'origine.

À moyen terme, des effets de synergie pourraient se dégager permettant, sur la base des informations plus largement diffusées, d'ajouter des instruments communs ayant une plus-value pour les entreprises de toute la Grande Région.

Un tel portail permettrait non seulement l'amélioration du flux d'informations entre les entreprises et tous les autres acteurs concernés, mais accentuerait aussi davantage la visibilité de la Grande Région vers l'extérieur au-delà de ses propres limites géographiques.

L'échange des meilleures pratiques, au niveau des entités membres, pourrait aussi se faire par un tel portail. Parallèlement, les différentes démarches administratives pourraient être effectuées en ligne. Les chambres et organisations professionnelles pourraient nouer des liens entre ce portail et leurs services respectifs traitant ainsi tous les aspects en matière d'entreprise.

ii. La nécessité de promouvoir l'esprit d'entreprise et l'esprit d'entreprendre

Afin d'obtenir un impact supplémentaire auprès des populations cibles, notamment auprès des jeunes, il est nécessaire de conjuguer l'ensemble des efforts effectués par chacune des entités membres.

Toute politique de promotion de l'esprit d'entreprise nécessite la mise en œuvre de démarches avec des résultats s'inscrivant nécessairement dans le long terme. Dans ce contexte, la sensibilisation au goût d'entreprendre des jeunes et notamment des écoliers, des élèves et des étudiants est à considérer comme prioritaire.

Il s'agit d'inciter les jeunes à la prise en charge de soi, à la gestion d'un projet et de leur transmettre le goût du défi. Ainsi, ils s'attacheraient à mettre en œuvre leurs propres idées ou projets tout en évaluant eux-mêmes les opportunités et les risques de ceux-ci.

La comparaison des statistiques des pays dont sont issues les entités membres avec celles des autres Etats membres de l'Union européenne illustrent que la Grande Région n'est pas en pointe en matière de promotion de l'esprit d'entreprise. Les Chefs des Exécutifs de la Grande Région souhaitent que ce retard soit rattrapé.

Il faudra à cet égard aussi améliorer la visibilité des instruments existants en matière de création et de reprise d'entreprises et ceci surtout auprès des "strates" de population sensibles à ce sujet.

La finalité de la promotion de l'esprit d'entreprise vise aussi à transformer l'état d'esprit du grand public à l'égard de l'initiative et du risque. Ce changement d'état nécessitera, outre une modification de la mentalité de l'environnement économique, un déploiement important de ressources de la part de tous les acteurs concernés de la Grande Région.

### iii. La nécessité d'améliorer la compétitivité des PME

Tous les acteurs concernés - publics, parapublics, associatifs, etc. - devraient agir ensemble afin d'améliorer la compétitivité des PME au niveau de la Grande Région sans pour autant entraver les mesures d'amélioration de l'environnement des PME déjà entamées dans chaque entité membre.

Dans ce contexte et à titre d'exemple, une valeur ajoutée certaine pourrait se dégager de la mise en œuvre d'une plate-forme commune aidant les PME à trouver et à employer une main-d'œuvre qualifiée.

L'usage de l'Internet permettrait d'une part à toutes les entreprises de la Grande Région de faire connaître via Internet leurs offres d'emplois. D'autre part, par la mise en place d'une telle plate-forme, les jeunes diplômés ainsi que les personnes recherchant un emploi pourraient faire connaître le profil de leur emploi recherché.

La possibilité de simplifier les procédures administratives en supprimant les doubles emplois et en rendant possible l'inscription, l'application et le traitement en ligne d'une majorité des procédures exigées est une autre mesure qui s'imposerait dans ce contexte.

Sur base des travaux menés au sein du Comité d'accompagnement et des réflexions du Comité économique et social de la Grande Région, le Sommet encourage le Collège des Représentants personnels à poursuivre les travaux entamés en ce domaine.

### e) Un plan d'action

D'une manière générale, le Sommet retient des travaux de la Présidence luxembourgeoise la liste des six mesures prioritaires pouvant être réalisées à court et moyen terme.

Ces mesures prioritaires, explicitées en détail dans le document "*Bilan et recommandations*" du Comité d'accompagnement et dans la résolution du CESGR "*Emploi des jeunes*", sont les suivantes :

- 1 - *Soutien et renforcement de structures interrégionales existantes et/ou la création d'une structure permanente dotée de ressources humaines et financières.*
- 2- *Création d'un portail et d'une plate-forme Internet "Entrepreneurs & PME dans la Grande Région".*
- 3 - *Promotion de l'esprit d'entreprise par des campagnes interrégionales de sensibilisation.*
- 4 - *Mise en place de formations continues en matière d'entrepreneurship pour les dirigeants et les chefs d'entreprise.*

- 5 - *Promotion de l'octroi de "intelligent money" et facilitation à l'accès au capital.*
- 6- *Création d'un "filet de recueil" en cas d'échec pour les créateurs / repreneurs d'une entreprise*

Il convient de souligner à cet égard que les deux premières mesures visent la création ou le renforcement de véhicules qui doivent alors servir pour la mise en œuvre des quatre autres mesures qui sont des projets à réaliser.

En ce qui concerne le financement des six mesures prioritaires, la Présidence luxembourgeoise recommande de recourir dans le cadre du financement de cette plate-forme économique :

- aux programmes communautaires Interreg ;
- au programme pluriannuel 2001-2005 pour les entreprises et l'esprit d'entreprise ;
- à des ressources propres mises à disposition par les entités membres ;
- à des ressources se dégageant des effets de synergies en matière de promotion.

Les Participants au Sommet chargent le Collège des Représentants personnels d'examiner toutes les questions utiles qui pourraient aboutir à la réalisation des six mesures prioritaires énoncées ci-dessus.

## **2. Les initiatives**

### **a Publication de l'étude**

Le Sommet se réjouit de l'initiative de la Présidence luxembourgeoise de rendre publique l'étude commandée sous forme d'une publication bilingue complétée par les discours prononcés lors du Forum interrégional.

### **b Prix de la Grande Région 2001**

Les Participants au Sommet se félicitent de la poursuite du Prix de la Grande Région visant à récompenser des initiatives établies lancées dans le domaine du thème principal. Sur base des délibérations du jury interrégional, les Participants au Sommet se réjouissent de l'attribution des prix 2001 aux trois initiatives suivantes :

#### **1<sup>er</sup> prix : First Tuesday Luxembourg**

Le jury interrégional a décerné le 1<sup>er</sup> prix à First Tuesday Luxembourg, lieu de rencontre virtuel et réel pour l'entrepreneuriat dans la Grande Région. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2001, des rencontres mensuelles fixes autour de thématiques ayant trait à l'esprit d'entreprise sont organisées à tour de rôle dans la Grande Région.

#### **2<sup>e</sup> prix : Rotary Club d'Arlon**

Le jury interrégional a décerné le 2<sup>e</sup> prix au Rotary Club d'Arlon pour son initiative annuelle "Soirée des mini-entreprises et de l'esprit d'entreprise chez les jeunes de la Grande Région".

### 3<sup>e</sup> prix : **Business Initiative 1, 2, 3 GO**

Le 3<sup>e</sup> prix est décerné au Concours de Business Plan 1, 2, 3 GO organisé par Business Initiative. Ce concours interrégional vise à promouvoir l'esprit d'entreprise et à stimuler l'innovation dans la Grande Région.

## **C Observatoire interrégional du marché de l'emploi**

Les Participants au Sommet saluent les travaux effectués par le groupe de travail *Observatoire interrégional du marché de l'emploi* (OIE), dans le respect de la déclaration commune du 5<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région visant la création d'un outil d'analyse du marché de l'emploi de la Grande Région.

Le but affiché de l'OIE est d'organiser de façon efficace et durable l'adéquation entre les besoins du marché et les formations et insertions professionnelles à stimuler. La mise en place de cet observatoire comporte trois volets. Il s'agit de collecter les données statistiques primaires, de procéder à une analyse prospective du marché de l'emploi et de formuler des propositions dans une philosophie d'aide à la gestion publique.

Le Sommet se réjouit que la création de cet instrument puisse susciter une coopération approfondie entre, d'une part, les responsables politiques de la Grande Région et, d'autre part, les acteurs du marché du travail, du champ social et du secteur économique. Les travaux et les analyses devront ainsi permettre aux responsables politiques de promouvoir des mesures concertées en faveur du développement économique et social de la Grande Région en améliorant par conséquent la compétitivité socio-économique de l'ensemble des composantes de la Grande Région au sein de l'Union européenne.

Les Participants au Sommet saluent les premiers travaux effectués par le réseau des instituts de la Grande Région ayant permis de présenter un premier rapport concis et utile.

Le rapport *Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région* portant sur la population, le taux d'activité et le taux de chômage, la situation des frontaliers et l'emploi par secteur économique dans la Grande Région, constitue une bonne première action dans le cadre des travaux à effectuer par l'OIE. Ce rapport devra être régulièrement mis à jour par les instituts et étendu à d'autres domaines sociaux et économiques revêtant une importance pour la promotion d'une politique concertée dans le domaine du marché de l'emploi.

Afin de pérenniser cet outil, le Sommet approuve la création d'un comité de pilotage interrégional permanent composé de 10 membres à savoir :

- un représentant politique par composante de la Grande Région ayant compétence en la matière ;
- trois représentants du Comité économique et social de la Grande Région ;
- un représentant du groupe de travail des Offices statistiques de la Grande Région.

Le Sommet se réjouit que le Comité économique et social de la Grande Région en tant que représentant des intérêts des partenaires sociaux de la Grande Région soit associé de façon permanente et avec droit de vote aux travaux du comité de pilotage interrégional

Le comité de pilotage sera le seul organe à pouvoir donner mandat au réseau des instituts. Il accompagnera de façon permanente les missions du réseau des instituts qui devront lui faire exclusivement rapport de leurs activités. Sur base des rapports remis, les membres du comité de pilotage formuleront leurs propres analyses et recommandations à soumettre aux Chefs des Exécutifs.

Le comité de pilotage décidera des mandats à donner à l'OIE. Sur proposition du CESGR, les critères suivants serviront les membres dans le choix des sujets à traiter :

- importance du sujet pour toutes les composantes de la Grande Région ;
- dimension interrégionale / transfrontalière manifeste du sujet ;
- existence de marges d'action (inter)régionales.

Sur proposition du CESGR, le Sommet adresse une première commande à l'OIE consistant dans l'analyse détaillée du marché de l'emploi de la Grande Région dans les secteurs de la restauration-hôtellerie et de l'industrie du bâtiment.

Les Participants au Sommet prennent par ailleurs acte des autres propositions de thèmes à traiter par l'OIE soumises par le Comité économique et social de la Grande Région. Ces propositions portent, entre autres, sur l'évolution des offres d'emploi dans la Grande Région (pronostics et marges de manœuvre) ainsi que sur l'emploi des femmes sur le marché du travail de la Grande Région (potentiel et actions à entreprendre).

D'autres thèmes pourront encore faire l'objet d'études spécifiques du marché du travail dans la Grande Région: carence de main d'œuvre qualifiée et mobilité interrégionale, perspectives offertes dans la Grande Région par les branches du tourisme, des technologies de l'information, de l'industrie automobile et de ses sous-traitants, travail transfrontalier au noir.

Sur base d'une évaluation de la première phase de fonctionnement de l'OIE prévue pour trois ans, les Participants au Sommet examineront les conditions de sa pérennisation.

## **D    *Programme "Premier Emploi Interrégional pour Jeune Diplômé"* *"Projet Culina"***

La lutte contre le chômage des jeunes dans la Grande Région doit devenir un des piliers majeurs de la politique commune des entités membres de la Grande Région. C'est pourquoi les Participants rappellent leur souhait de mettre en place un programme commun permettant à des jeunes issus des composantes de la Grande Région de parfaire leur formation et d'acquérir une première expérience professionnelle avec immersion linguistique dans une autre composante.

Dans ce cadre, les Participants au Sommet se réjouissent des travaux qui ont conduit à la réalisation concrète du projet anciennement appelé "*Conservatoire des Cuisines de la Grande Région*" proposé par le CESGR et retenu lors du 5<sup>e</sup> Sommet.

Le Sommet charge le Collège des Représentants personnels de poursuivre cette première initiative appelée *Projet Culina*. A cet effet, il propose que le groupe de travail de la Présidence luxembourgeoise soit maintenu.

Le *Projet Culina* s'adresse aux jeunes diplômés dans le secteur de l'hôtellerie formés dans les domaines de l'accueil, du service et de la cuisine. Il leur offre ainsi la possibilité de compléter leur formation initiale par une première expérience professionnelle dans une composante de la Grande Région autre que celle de leur origine. Le projet est financé par le programme communautaire Leonardo da Vinci.

De même, le Sommet encourage le Collège des Représentants personnels à préparer un programme commun interrégional qui favorise la mobilité des jeunes diplômés tous secteurs d'activité confondus afin de leur permettre d'acquérir une première expérience professionnelle dans une autre entité membre de la Grande Région.

Ce programme sera appelé *Premier Emploi Interrégional pour Jeune Diplômé* dont le *Projet Culina* est la première application.

Il s'adresse aux jeunes diplômés âgés de 18 ans au moins. L'immersion linguistique et culturelle de ces jeunes doit en être un aspect essentiel. La reconnaissance de cette première expérience professionnelle par une certification devra être assurée.

Sur base de cette première expérience, les Participants au Sommet chargent le Collège des Représentants personnels de réfléchir à l'élaboration d'une deuxième initiative dans un autre secteur professionnel.

## **E**      **Communication**

Les Participants au Sommet se réjouissent des travaux effectués par le groupe de travail *Communication* dans le respect de la Déclaration commune du 5<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région visant la mise à l'étude d'un plan d'ensemble pour renforcer une véritable politique de communication et de relations publiques de la Grande Région.

La recherche d'un logo a été au centre des réflexions.

Un appel d'offre interrégional auprès d'agences de communication a permis de sélectionner un logo que le Sommet approuve à l'unanimité.

Les Participants se félicitent que la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région soit ainsi dotée d'un logo commun visible auprès du grand public. Ils souhaitent que soit ainsi renforcée l'image de la Grande Région facilitant une identification accrue des citoyens de l'espace commun aux initiatives et projets du Sommet.

Conformément au 5<sup>e</sup> Sommet, les Participants au Sommet chargent les Représentants personnels d'établir un plan d'action visant le développement et l'approfondissement d'une politique de communication et de relations publiques de la Grande Région.

En ce qui concerne le nom, la Présidence sarroise est chargée de rechercher une autre dénomination pour l'espace de la coopération.

Les Participants au Sommet saluent les travaux effectués par le groupe de travail *Internet* dans le respect de la déclaration commune du 5<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région visant la création et la pérennisation d'un site Internet.

Le Sommet se félicite du lancement de la première phase du site web interactif et bilingue, régulièrement actualisé fonctionnant en tant que portail d'accès aux principaux sites des composantes de la Grande Région.

Partie intégrante d'une politique de communication au même titre que la création d'un logo commun, l'objectif du Portail Grande Région réside dans la volonté affichée du Sommet de créer une véritable plate-forme de communication transfrontalière interactive au service des citoyens, des entreprises, du monde universitaire, des pouvoirs publics et des médias de la Grande Région.

Conscients que le World Wide Web est actuellement l'outil par excellence de communication, les Participants souhaitent que soit assurée par le biais du Portail Grande Région la diffusion et l'échange d'informations entre les entités membres de la coopération. Cet échange virtuel mais réel devra devenir un des éléments essentiels pour le développement et l'approfondissement des liens et réseaux existants. Dans la perspective d'interconnexion décidée lors du 5<sup>e</sup> Sommet, l'intégration des initiatives propres des entités et des acteurs de la Grande Région ainsi que des sites régionaux devra être assurée.

Face aux mutations technologiques, ce processus de mise en application effective d'une politique de communication et d'information est nécessaire et irréversible. C'est pourquoi, les Participants encouragent le Collège des Représentants personnels dans leurs démarches ultérieures afin de garantir et de promouvoir le développement et l'actualisation du Portail Grande Région de sorte qu'il devienne la source d'informations par excellence de la coopération transfrontalière.

Le Sommet charge le Collège des Représentants personnels de veiller à la pérennisation du Portail Grande Région dans le but d'assurer une communication et un échange d'informations interrégionales et internationales rapides et durables afin de dynamiser davantage sa visibilité aussi bien dans l'espace géographique de la coopération au-delà de ses frontières.

Dans ce contexte, le Sommet prend acte des réflexions menées par le CESGR au sujet de la promotion et de la vulgarisation de l'usage à moindres coûts des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) auprès de l'ensemble des citoyens de la Grande Région. Dans la continuité de la déclaration de Liège, le Sommet souscrit à la résolution du CESGR qui souhaite

1. prévenir tout risque de « fossé numérique » dans la société de la connaissance afin d'exclure tout danger d'"infopauvres",
  - en familiarisant les citoyens avec l'emploi des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
  - en facilitant l'équipement des citoyens en moyens informatiques en envisageant des subventions pour les moins fortunés ;

- en incitant au niveau local de mettre en place des services de conseil pour tous les citoyens
2. favoriser l'apprentissage des langues et, de la sorte, l'acquisition de compétences interculturelles par le biais des NTIC.

## **G Infrastructures de transport**

Les Participants au Sommet rappellent l'importance primordiale des infrastructures de transport dans le fonctionnement et le développement de l'espace économique et social de la Grande Région, aussi bien dans ses relations internes qu'externes. Cette problématique a d'ailleurs fait l'objet du thème principal du Sommet de Manderen, organisé sous Présidence lorraine en 1997.

Sur proposition du Conseil Régional de Lorraine, le Sommet souhaite procéder à l'examen de la compatibilité des infrastructures routières et ferroviaires à caractère transfrontalier. En cas d'absence de compatibilité, il appartient aux Participants au Sommet de convenir des moyens afin d'assurer une réalisation coordonnée des projets.

Sans négliger le rôle du transport routier, qui a sa pertinence pour certains types de déplacements et qui accueille encore les faveurs de beaucoup de gens, les Participants au Sommet affirment leur volonté de développer les transports en commun, répondant le mieux aux exigences d'un développement durable et respectueux de l'environnement naturel.

La mise en place d'un système de transport durable comprend, d'une part, les infrastructures proprement dites et, d'autre part, les mesures techniques et organisationnelles, par exemple l'établissement d'horaires coordonnés.

Certains projets témoignant de ce souci commun ont été développés au cours de années écoulées. Actuellement, le projet le plus important pour la Grande Région est sans doute la réalisation, jusqu'en 2006, de la ligne à grande vitesse du TGV Est avec ses embranchements sur Luxembourg, Metz, Nancy, Sarrebruck, Kaiserslautern et Mannheim. Cette ligne désenclavera toute la Grande Région et lui donnera un accès au réseau européen à grande vitesse en plein essor. L'acquisition conjointe de matériel ferroviaire par, d'une part, la Lorraine et le Luxembourg et, d'autre part, par la Lorraine et la Sarre est un autre exemple de bonne pratique.

Les Participants au Sommet affirment le principe selon lequel la résolution d'un problème dans une des composantes de la Grande Région ne doit pas se faire au détriment d'une autre composante en la privant des possibilités de réalisation de ses projets de développement ou en lui transférant les nuisances.

Un certain nombre de projets nécessitent une attention politique continue. A ce sujet, les Participants au Sommet conviennent de veiller à:

- une réalisation des projets coordonnée dans le temps des deux côtés de la frontière, en mettant à disposition les moyens financiers nécessaires ou, le cas échéant, en

intervenant auprès de leurs instances nationales afin que les financements soient assurés en temps utile ;

- l'harmonisation des gabarits et autres aménagements techniques ;
- la prise en compte lors de l'élaboration de projets des implications transfrontalières, des nuisances et des bénéfices pour les territoires transfrontaliers ;
- une certaine flexibilité lors de projets dans la zone frontalière immédiate ;
- une bonne coordination des horaires des trains ;
- des offres tarifaires transfrontalières favorisant les déplacements frontaliers à titre professionnel et/ou privé.

Le Sommet charge le Collège des Représentants Personnels de lui faire rapport sur les mesures prises pour arriver à un développement harmonieux et commun du système de transport de la Grande Région.

### **III DIALOGUE SOCIAL**

Les Participants au Sommet réaffirment leur intérêt dans la continuité du dialogue social mené avec les organisations patronales et syndicales par le biais du Comité économique et social de la Grande Région. Ce dialogue social contribue efficacement à la mise en place de politiques communes et à l'approfondissement des liens interrégionaux au niveau de la Grande Région.

Le Sommet salue les travaux menés par le CESGR dans les domaines d'une importance certaine dans le développement du bien-être économique et social de la Grande Région. Il prend acte des résolutions s'y rapportant.

Le Sommet charge le Collège des Représentants personnels de garantir la poursuite du dialogue avec le CESGR pour la prise en compte de ses recommandations et la mise en œuvre des résolutions du Sommet.

Le Sommet souhaite qu'un suivi particulier des recommandations du CESGR soit assuré. Il importe en effet que les Participants au Sommet puissent s'appuyer à tout moment sur l'ensemble des travaux du CESGR pour conduire leurs politiques.

Face à l'insuffisance de coopérations structurées dans l'offre de formations initiales et/ou continues tous secteurs professionnels confondus, le Sommet charge le CESGR:

- d'établir un inventaire des différentes offres de formations continues existantes dans chacune des composantes ;
- de relever les meilleures pratiques et d'en dégager des pistes de coopérations transfrontalières bilatérales et/ou multilatérales.

### **IV SUIVI DU THÈME PRINCIPAL DU 5<sup>E</sup> SOMMET DE LA GRANDE RÉGION**

Lors du 5<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région, placé sous le thème principal "*Tourisme et Culture dans la Grande Région, des lieux et des hommes*", les Participants au Sommet avaient chargé le Collège des Représentants personnels de prendre les mesures indispensables pour que les décisions spécifiques à ce sujet soient poursuivies.

Les groupes de travail "Tourisme" et "Affaires culturelles" de la Commission régionale Saar-Lor-Lux/Trèves-Palatinat occidental élargie ont été chargés de la réalisation des dix objectifs retenus dans la déclaration.

Les Participants au Sommet prennent acte du rapport commun des deux groupes de travail qui ont abordé en priorité les cinq points suivants, sachant que la mise en œuvre complète des recommandations du Sommet de Liège ne peut pas se réaliser en 18 mois.

1) La culture industrielle.

L'itinéraire de la culture industrielle à créer constituera une collaboration entre les différents sites de culture industrielle de la Grande Région, tels que la "Völklinger Hütte" et le "Carreau Wendel". Un papier stratégique, proposant les grandes lignes à suivre et les démarches à entamer tenant compte des politiques propres des partenaires et des profils du patrimoine de la culture industrielle, sera ainsi rédigé pour le début de l'année 2002. Celui-ci permettra la définition d'une politique commune en vue de la réalisation de l'itinéraire vers le mois de janvier 2003.

2) Le tourisme de mémoire.

La 9<sup>e</sup> édition des "Journées du patrimoine", organisation de toutes les régions partenaires de la Grande Région, a connu un succès important auprès du grand public. Des publications bilingues accompagnent l'action. Des voyages ont été organisés permettant au grand public de découvrir les richesses du patrimoine de leurs voisins.

3) La route des cisterciens.

Un dépliant « Itinéraire européen des Cisterciens Saar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat-Wallonie » présentant les sites cisterciens de la région a été édité. Dans une deuxième phase, un agenda culturel sur le même thème sera publié sous forme de document sur papier et sur Internet.

4) Le passeport des musées.

Il est prévu de réaliser dans une première phase un CD-Rom des musées de la Grande Région ( cartes et sites ) et dans une seconde phase, la présentation des musées sur Internet.

5) Le volet communication.

Il est prévu de mettre en réseau les produits existants ( banques de données et systèmes d'information) plutôt que de créer une structure centralisée. Le réseau serait réalisé dans le cadre d'un projet Interreg.

Les Participants au Sommet saluent tous les efforts déployés et encouragent les groupes de travail à poursuivre leurs travaux qui visent la réalisation à moyen terme de l'ensemble des dix objectifs retenus lors du 5<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région.

La Sarre convie tous les participants au 7<sup>e</sup> Sommet qui se déroulera sous sa Présidence en mai/juin 2003.

La Sarre propose que le prochain Sommet se penche sur le thème *Formation et Recherche*. La compétence d'une région dans les domaines de la formation et de la recherche compte parmi les principaux facteurs de localisation qui déterminent sa compétitivité. Il serait souhaitable que le prochain Sommet se penche sur la façon d'accroître durablement la compétence de notre espace de travail commun par la coopération transfrontalière ainsi que par des projets de rayonnement suprarégional. A cet effet, il faut aussi fixer des objectifs à moyen et long termes et élaborer des projets d'avenir réalistes. Toutes ces réflexions devraient par la suite être intégrées dans un Modèle pour 2020 pour l'espace Sarre - Lorraine - Luxembourg - Rhénanie-Palatinat - Région wallonne - Communauté française de Belgique - Communauté germanophone de Belgique. Ce modèle doit aussi comporter d'autres thèmes stratégiques pour la Grande Région. Toute région doit - de même que toute entreprise - se poser la question de savoir comment elle pourra se positionner par rapport à la concurrence à l'avenir. En particulier, il s'agit de savoir comment renforcer certaines caractéristiques distinctives, par ex. l'internationalité et la compétence multiculturelle.

Dans ce contexte, il convient aussi d'enrichir par des initiatives adéquates les thèmes Portail Internet, Tourisme et PME déjà traités lors de Sommets antérieurs.

Le Sommet s'accorde à entreprendre des réflexions en vue d'un plan multifacettes de développement de la Grande Région, incluant les aspects de l'aménagement du territoire au sens large et du développement culturel et qui tienne compte des possibilités de financement offertes par les programmes INTERREG.

Le Sommet attend du Comité Economique et Social de la Grande Région qu'il s'investisse de manière constructive dans cette mission et qu'il formule des propositions concrètes pour une mise en pratique permettant l'extension du champ de coopération.